

2025/029



COMMUNE DE LORRY-LES-METZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 18 décembre 2025
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Date d'affichage : 29 décembre 2025

Nombre de conseillers :

- **En exercice : 19**
- **Présents : 15**
- **Votants : 17**
- **Pouvoir : 2**

Point 4 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montants inscrits au budget primitif 2025 (hors restes à réaliser)		Calcul du quart
Opération	Montant	
11 – Travaux rues	35 000 €	8 750 €
12 – Autres travaux	17 000 €	4 250 €
20 – Achats divers	15 000 €	3 750 €
28 – Achat de terrains	10 000 €	2 500 €
41 – Services techniques	75 000 €	18 750 €
42 – École et périscolaire	200 000 €	50 000 €
45 – Aménagement zone Miclub	30 000 €	7 500 €
50 – Enfouissement des réseaux	200 000 €	50 000 €
Attribution de compensation	36 989 €	9 247 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget 2026, selon le tableau ci-dessus

Lorry-lès-Metz, le 19 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe GLESER